



Non, la formation M@GISTER n'est pas obligatoire !

Malgré les injonctions formulées par le ministère de l'éducation nationale, la formation M@GISTER, souvent présentée comme obligatoire, ne l'est pas !

La mise en œuvre du logiciel de formation à distance a été faite sans aucune consultation d'aucun CHSCTMEN (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'éducation nationale). Cette démarche est en contradiction avec l'article 57 du décret 82-453 modifié.

Ce même CHSCTMEN a demandé le 12 mars 2015 que la formation « **n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif** ».

Il est donc clair pour toutes et tous que :

« Le recours à ce dispositif technique ne revêt aucun caractère obligatoire, [...] le temps de connexion, le nombre de clics, de pages consultées et de ressources visualisées ne sont pas comptabilisées »

Pour Sud éducation Limousin, imposer des formations à distance sur le temps personnel, c'est mettre en danger le principe même de la formation pour toutes et tous. La formation M@GISTER, loin d'être une obligation, est plutôt la porte ouverte à un fichage des enseignants et à des besoins en formation établis par la hiérarchie et non plus par les enseignants eux-mêmes. C'est pourquoi, nous demandons la suppression de cette formation.